

**SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
RAPPORT DE GESTION
ET DES MANDATAIRES SOCIAUX 2021**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du Groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Comme nous l'avons dit au conseil municipal de Grasse du 6 décembre, **sur la restructuration urbaine d'îlots dans le cadre du NPRU (îlot "Médiathèque-Sud, îlot Ste Marthe II, Placette Roustan, nous n'avons pas d'opposition de fond**, comme l'ont montré tous nos votes sur les délibérations afférentes en Conseil d'Administration de la Société Publique Locale.

Par contre, pour ce qui est de la ZAC Martelly -opération lancée en octobre 2010- le rapport indique que *"tous les recours ont été purgés depuis le 18 juin 2021"*. Il n'y a donc **plus aucun prétexte à l'immobilisme et à l'absence de début de tout travaux que l'on constate depuis 18 mois.**

L'avenant 27 passé entre la SPL et la ville de Grasse voté lors du conseil municipal du 6 décembre indique que la durée de **"la convention avec durée prévisionnelle pour la ZAC Martelly" est maintenant repoussée au 31 décembre 2029.**

En 2030 : dans 8 ans !

Nous avons dit que, selon les calculs du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement », **le montant des sommes déjà engagées pour la très hasardeuse opération de la ZAC Martelly s'élevait au moins à 11 millions € d'argent public.**

Un chiffrage nous a été donné en séance du conseil municipal de Grasse qui s'élève à **6 840 836, 16 €**.
Saluons cette précision au centime près !

Sauf que **ces comptes sont des comptes d'apothicaires** :

4, 3 millions pour l'achat du garage Rolland,
0, 2 pour le désamiantage,
0,371 pour les études de dossiers et autres honoraires,
0,288 « d'honoraires techniques »,
0,174 de frais financiers
0,119 de frais divers, assurances et AMO

Il faut y ajouter :

6 millions € de portages financiers au travers des 3 conventions passées avec l'EPF- PACA depuis 2012

Et à cela, autre surprenant «oubli», les participations de la Communauté d'Agglomération : 1,6 million !

On est, au bas mot, à 13 millions € engagés dans une opération de ZAC -qui est portée par la SPL – qui a été lancée en 2010, et dans laquelle le premier coup de pioche n'a toujours pas été donné.

Tout cela fragilise grandement la SPL et présente des risques notamment financiers non seulement pour la ville de Grasse mais aussi pour la Communauté d'Agglomération qui en sont les deux actionnaires principaux.